

découverte bénéficierait également de l'établissement de ces nouvelles voies de transport.

Entre-temps, les Gouvernements du Canada et des États-Unis se sont activement préoccupés de revoir entièrement leur politique pétrolière respective et notamment le commerce du pétrole traversant la frontière. Bien qu'un rapport sur la nouvelle politique proposée par les États-Unis ait été publié, un certain temps devra s'écouler avant qu'une décision définitive ne soit prise par l'un ou l'autre des gouvernements; ceci est dû aux grandes incertitudes qui viennent troubler les perspectives pétrolières de l'Amérique du Nord. Le Président Nixon a proposé de discuter de la possibilité de s'orienter vers une plus grande liberté d'accès aux marchés américains en ce qui concerne les exportations de pétrole canadien et éventuellement d'autres ressources énergétiques. De tels accords pourraient, selon moi, être bénéfiques aux deux pays.

Cependant et comme mesure immédiate, le Président a récemment introduit un système de restrictions obligatoires sur les importations de pétrole brut canadien sur le marché américain. Cette mesure se heurte au libre accès dont notre pétrole a toujours bénéficié et est considérée par Ottawa comme une manifestation bien étrange de libéralisation du commerce. Le Gouvernement a manifesté son opposition à ces mesures et a demandé aux États-Unis de les reconsidérer. J'espère que ces restrictions ne seront que temporaires et que les États-Unis sauront reconnaître les avantages réciproques qui découleraient d'un commerce libéralisé du pétrole entre nos deux nations. Vous pouvez être assurés que le Gouvernement canadien continuera d'oeuvrer dans cette direction.

Voilà en ce qui concerne certains problèmes commerciaux particuliers. Maintenant, qu'en est-il de nos services commerciaux, instruments par lesquels nous aidons les exportateurs canadiens à développer leurs marchés étrangers?

#### Le Service des délégués commerciaux

Outre les négociations commerciales très complexes que le Gouvernement poursuit pour nous faciliter encore davantage l'accès aux marchés extérieurs, vous savez aussi que le Ministère est très engagé actuellement dans le domaine de la promotion du commerce extérieur. Dans cet ordre d'idées, le Service des délégués commerciaux, qui est l'instrument du Ministère dans les pays étrangers, a été récemment réorganisé afin de pouvoir mieux servir l'homme d'affaires canadien.

Ce Service travaille actuellement selon la "méthode de gestion par objectif"; le but du Ministère est d'obtenir le maximum de résultats pour les dépenses que nous effectuons. Il est difficile d'évaluer les résultats de cette méthode mais, en général, on peut discerner si une transaction commerciale qui réussit n'aurait pas été conclue sans l'intervention du Service des délégués commerciaux. Chaque bureau à l'étranger fixe ses objectifs individuellement par rapport aux conditions du marché et des ressources qui sont à sa disposition, comme le font les succursales étrangères de certaines sociétés commerciales privées.

Guidés par un système économique de gestion appelé "Programmation, planification, budgétisation", nos bureaux de délégués commerciaux à l'étranger ont pour instructions d'élargir les perspectives de leur programme d'ensemble en analysant les possibilités de vente et les tendances de leurs marchés respectifs pour une période de cinq ans.